



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023 **Extrait du registre des délibérations**

Delibération n°33/2023

Financement des opérations du SMIAGE sur le territoire de la CARF dans le cadre du projet Interreg Alcotra Concert'Eaux OPERA

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET, excusé
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSÉ, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
- SAINTEAGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

30 MARS 2023

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006240600551-20230330-33-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n°33/2023

OBJET : Financement des opérations du SMIAGE sur le territoire de la CARF dans le cadre du projet Interreg Alcotra Concert'Eaux OPERA

RAPPORTEUR : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

En juin 2021, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) s'est portée candidate à l'appel à projets « Relance » du programme Interreg V-A France-Italie Alcotra 2014-2020 en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA.

Le projet Concert-eaux OPERA entend apporter des solutions à la crise hydrique de la Roya et aux problématiques auxquelles se confrontent les bassins versants transfrontaliers. La CARF y a notamment inscrit des opérations de réponse urgentes à réaliser dans le champ captant de Porra, source principale d'approvisionnement en eau potable du bassin, afin de freiner la chute du niveau de l'eau constatées dans les puits du champ captant.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire réuni en date du 7 juillet 2021 approuvait par délibération n°126-2021 la convention de coopération transfrontalière qui lie la CARF aux autres partenaires français et italiens du projet Concert-Eaux OPERA.

La délibération n°262-2021 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 est venue compléter la délibération n°126-2021 susmentionnée.

Le Comité de Suivi du programme Interreg Alcotra, réuni en date du 18 janvier 2022 à Turin, décidait de reporter le projet Concert-Eaux OPERA sur le premier appel à projets de la programmation 2021-2027.

Le 1er juin 2022, le programme de Coopération Transfrontalière Interreg VI-A France-Italie Alcotra 2021-2027 publiait l'appel à projets « Transition » réservé aux projets reportés de la programmation 2014-2020.

Le 5 octobre 2022, la CARF répondait à l'appel à projets « Transition » en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA aux côtés de 6 autres partenaires français et italiens : SMIAGE Maralpin, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Délégation Côte d'Azur, Université de Gênes (UNIGE), Commune de Mendatica, Commune de Triora, Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente Ligure (ARPAL).

Le Comité de suivi du programme Interreg Alcotra, réuni en date du 26 janvier 2023 à Imperia, sélectionnait le projet Concert-Eaux OPERA pour un budget total de 2 465 751,25€ dont 1 972 601,00 € de FEDER (80%).

Parmi les actions proposées, la CARF a souhaité confier au SMIAGE les opérations suivantes :

- des travaux de réduction du risque inondation sur le bassin Roya/Bévéra pour un montant de 480 000€ HT
- l'installation de 4 stations de suivi pour un montant de 63 285€ HT
- la réalisation d'un forage et d'un essai de pompage à La Turbie pour un montant de 220 000€ HT

Ces opérations sont d'ores et déjà inscrites dans les différents contrats qui lient la CARF au SMIAGE :

- Contrat Territorial portant délégation de missions relatives à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'installation de 4 stations de suivi

- Contrat Territorial Tempête Alex pour les travaux de réduction du risque inondation sur le bassin Roya/Bévéra
- Contrat de mandat de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’un forage de reconnaissance à La Turbie

L’obtention de la subvention FEDER auprès du programme Interreg Alcotra permet de diminuer à 20% le montant de la contribution financière de la CARF initialement imaginée pour la réalisation desdites opérations ;

VU la délibération n°33/2021 du Conseil Communautaire du 18 mars 2021 approuvant la convention de mandat de maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’un forage de reconnaissance sur la commune de La Turbie ;

VU la délibération n°196/2022 du Conseil Communautaire en date du 11 octobre 2022 approuvant le contrat territorial conclu entre la CARF et le SMIAGE et les modalités d’exercice de la compétence GEMAPI ;

VU la délibération n°231/2020 du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2020 approuvant le contrat territorial spécifique à la tempête Alex conclu entre la CARF et le SMIAGE ;

VU la délibération n°126-2021 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2021 relative à la candidature de la CARF au programme Interreg France-Italie Alcotra en tant que chef de file du projet Concert-Eaux OPERA ;

VU la délibération n°262-2021 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 qui complète la délibération n°126-2021 susmentionnée ;

CONSIDERANT que le Comité de Suivi du programme Interreg Alcotra réuni en date du 18 janvier 2022 à Turin, a décidé de reporter le projet Concert-Eaux OPERA sur le premier appel à projets de la programmation 2021-2027 ;

VU la décision communautaire n°156/2022 relative à la nouvelle candidature de la CARF à l’appel à projets « Transition » en tant que chef de file du projet « Concert-Eaux OPERA » ;

VU le dossier de candidature du projet Concert-Eaux OPERA proposé en réponse à l’appel à projets « Transition » du programme Interreg France-Italie Alcotra 2021-2027 réservé aux projets reportés de la programmation 2014-2020 ;

VU le plan de financement de 3 des opérations portées par le SMIAGE dans le cadre du projet Concert-Eaux OPERA qui s’établit comme suit :

Intitulé de l’opération	FEDER Alcotra (80% HT)	Cofinancement CARF (20% HT)	Budget total SMIAGE HT
Installation de 4 stations de suivi dans la Roya (échelles limnimétriques et caméras)	50 628€	12 657€	63 285€
Travaux de réduction du risque inondation	384 000€	96 000€	480 000€
Réalisation d’un forage et d’un essai de pompage	176 000€	44 000€	220 000€
TOTAL	610 628€	152 657€	763 285€

VU l’avis de la commission Coopération Transfrontalière et Espace

Accusé de réception en préfecture
04-22-050331-2023-390-88-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

VU l’avis du bureau communautaire du lundi 2 mars 2023 ;

Je vous demande de bien vouloir,

APPROUVER la participation financière de la CARF aux opérations susmentionnées portées par le SMIAGE Maralpin dans le cadre du projet Concert-Eaux OPERA

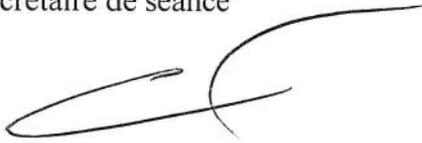
DIRE que les modifications induites par la présente délibération seront prises en compte et intégrées dans les contrats et/ou conventions qui lient le SMIAGE Maralpin à la CARF

AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la contractualisation avec le SMIAGE ainsi qu'avec les autres partenaires du projet Concert-Eaux OPERA et avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité de Gestion du Programme Alcotra.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

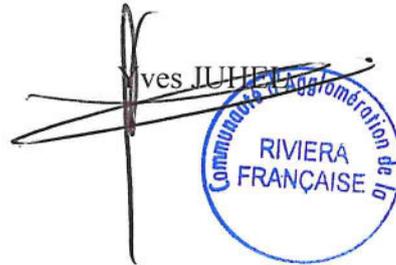
Le secrétaire de séance



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHET